

Acquisition de véhicules propres par les professionnels

Ce dispositif a vocation à accompagner les entreprises dans l'achat de véhicules électriques, à hydrogène ou au gaz naturel.

Qui peut en bénéficier ?

- Les entreprises ayant leur siège en Île-de-France, comptant au plus 50 salariés
- Les communes franciliennes de moins de 10.000 habitants.

Quelle est la nature de l'aide ?

Pour les véhicules à motorisation électrique, le montant de l'aide est de:

- 1.500€ pour les deux-roues, trois-roues et quadricycles
- 6.000€ pour les voitures, camionnettes, véhicules spécialisés, inférieurs à 3,5 tonnes
- 9.000€ pour les camions et tracteurs routiers, de plus de 3,5 tonnes
- Pour les véhicules roulant au gaz naturel, le montant de l'aide est de 9.000€ pour les camions et tracteurs routiers, supérieurs ou égal à 3,5 tonnes.

Pour les véhicules à motorisation hydrogène, le montant de l'aide est de:

- 15.000€ pour les voitures, véhicules spécialisés, inférieurs à 3,5 tonnes
- 30.000€ pour les camionnettes, camions et tracteurs routiers

Cette aide est cumulable avec toute aide publique donnée sur le territoire francilien.

En savoir plus :

[Acquisition de véhicules propres par les communes et les professionnels | Région Île-de-France](#)

iledefrance.fr